



**COMITÉS NATIONAUX RELEVANT DU CONSEIL NATIONAL (CN)  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – Triennat 2023-2026**

---

**Comités nationaux (5 membres/comité)**

Veillez indiquer votre choix en cochant la case appropriée

Comité national des finances (CNFI)

Comité national des statuts et règlements (CNSTA)

**Identification**

Nom et prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Date de la prise de la retraite (JJ-MM-AAAA) :

N° de membre :

Région :

Secteur :

**Brève présentation de votre expérience et de votre implication en lien au comité pour lequel vous posez votre candidature.**

➤ Avant votre retraite :

➤ Après votre retraite (spécifiez le palier : secteur, région ou national) :

**En quelques lignes, expliquez-nous ce que vous pouvez apporter à ce comité et ce qui motive votre mise en candidature :**

**Date :**

**Signature :**

*SVP : Remettre à votre personne présidente sectorielle pour présentation au conseil régional.*

## NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS NATIONAUX RELEVANT DU CN

Veillez noter que ces informations sont partielles. Pour plus de précision, nous vous invitons à communiquer avec votre présidente ou président de secteur ou de région.

➤ **Critères pour siéger sur un comité**

- Être membre en règle de l'Association
- Être recommandé par les membres du conseil régional
- Partager la mission et les orientations de l'Association.

➤ **Aptitudes requises**

Le conseil d'administration considère les aptitudes suivantes comme un atout dans le choix des candidatures pour les différents comités :

- Avoir une facilité à travailler en équipe;
- Posséder un minimum de connaissances et d'expériences dans les sujets traités par le comité visé;
- Connaître la structure politique de l'Association.

➤ **Disponibilité requise**

De septembre à juin, les comités nationaux se réunissent à quelques reprises, soit une à deux fois en présentiel et autant de fois que nécessaire en virtuel.

➤ **Représentation**

Dans leur choix, les membres du conseil d'administration doivent tenir compte de l'expérience, des aptitudes, des motifs, des critères pour siéger sur un comité et de l'équilibre entre les régions. Les membres doivent donc être issus de différentes régions et si possible, de différents domaines.

De plus, pour chaque comité, le CA entend mettre à profit l'expérience de certains membres ayant déjà siégé au comité durant un ou des triennats, tout en favorisant la relève en y nommant de nouveaux membres.

➤ **Processus de nomination**

**Pour les comités relevant du CN**

- Le formulaire dûment rempli et signé est transmis par la personne candidate à la personne présidente régionale.
- Une seule candidature retenue par le conseil régional est présentée par la personne présidente régionale au conseil d'administration.
- Les membres du conseil d'administration procèdent à un vote secret. *Le choix des membres des comités nationaux requiert les 2/3 des votes.*
- Le conseil d'administration recommande au conseil national la composition du comité national des finances et du comité national des statuts et règlements.

➤ **Mandat**

- Les membres des comités nationaux sont en fonction pour une période de trois ans. Leur mandat se termine au moment de la nomination des nouveaux membres.
- Il n'y a pas de limite dans le nombre de mandats.
- Le mandat des comités nationaux est déterminé par l'instance qui a formé le comité (CA ou CN selon le cas).